

Alain MOYEMONT
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

413240
26 NOV. 2012

A 10799

Apport partiel d'actif de la
A2MICILE EUROPE S.A.

à

A2MICILE REGION NORD S.à.R.L.

Rapport du commissaire à la scission
sur la rémunération des apports

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2012

MOYEMONT & Associés – Société d'Expertise Comptable

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

7 rue du Maréchal Foch **67330 BOUXWILLER**

Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Cabinet HICKEL – MOYEMONT

S.A.S. au capital de 200.000 Euros

13 Avenue du Valparc **68440 HABSHEIM**

Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37

Téléphone 03 88 14 00 14

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Alain MOYEMONT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

Sommaire

1	Présentation de l'opération	
1.1	Présentation des parties	4
1.1.1	Apporteur	4
1.1.2	Société bénéficiaire de l'apport	4
1.2	Motifs et buts de l'opération	4
2	Nature, évaluation et rémunération des apports	5
2.1	Description des biens apportés	5
2.2	Valeur des apports	6
2.3	Rémunération de l'apport	6
2.3.1	Augmentation de capital	6
2.3.2	Aspects fiscaux	6
3	Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération	7
3.1	Description de la méthode retenue pour déterminer les poids relatifs des entités présentes.	
3.2	Diligences accomplies	7
4	Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée	8
5	Conclusion	8

MOYEMONT & Associés – Société d'Expertise Comptable

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

7 rue du Maréchal Foch **67330 BOUXWILLER**

Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Cabinet HICKEL – MOYEMONT

S.A.S. au capital de 200.000 Euros

13 Avenue du Valparc **68440 HABSHEIM**

Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37

Téléphone 03 88 14 00 14

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Alain MOYEMONT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Madame la Présidente de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des apports scissions par la Société **A2MICILE EUROPE**, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L. 236-10 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports a été arrêtée dans le projet d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 juin 2011. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de la rémunération proposée pour l'apport.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les poids relatifs attribués aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinents et, d'autre part, à analyser le positionnement de la rémunération proposée par rapport aux poids relatifs jugés pertinents.

Nous vous présentons nos constatations et conclusions selon le plan suivant :

La présentation de l'opération.

La nature, l'évaluation et la rémunération des apports.

Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports, et l'équité de leur rémunération.

Notre conclusion.

MOYEMONT & Associés – Société d'Expertise Comptable

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

7 rue du Maréchal Foch **67330 BOUXWILLER**

Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Cabinet HICKEL – MOYEMONT

S.A.S. au capital de 200.000 Euros

13 Avenue du Valparc **68440 HABSHEIM**

Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37

Téléphone 03 88 14 00 14

Alain MOYEMONT
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

1 Présentation de l'opération

Il résulte du contrat d'apport partiel d'actif signé entre les parties les informations suivantes.

1.1 Présentation des parties

1.1.1 Apporteur

La société **A2MICILE EUROPE**, société anonyme au capital de 1 094 256 €, dont le siège social est situé à 67000 STRASBOURG - 48 Rue du Faubourg de Saverne, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro : 508 974 128 représentée par Monsieur Joël CHAULET en sa qualité de Président.

1.1.2 Société bénéficiaire de l'apport

La Société **A2MICILE REGION NORD**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 € dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG - 48 Rue du Faubourg de Saverne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 500 088 133, représentée par son Gérant, Monsieur Joël CHAULET.

1.2 Motifs et buts de l'opération

Il convient de rappeler que la société A2MICILE EUROPE détient 100 % du capital de la société A2MICILE REGION NORD et qu'elle a une triple activité :

- Exploitation en direct d'établissements de services à la personne ;
- Sous-traitance de prestations de services à la personne pour le compte d'organismes de protection sociale (mutuelles, compagnie d'assurance....) ;
- acquisition et la gestion de sociétés dans le secteur des services à la personne, et en particulier toutes prestations administratives aux filiales ;

La société A2MICILE REGION NORD a pour seule activité l'exploitation en direct d'établissements des services à la personne.

En vue de mieux organiser la gestion des établissements exploités en direct situés dans le NORD de la France, il a paru souhaitable de regrouper les établissements sis à AMIENS, MARC EN BAROEUL et STRASBOURG au sein d'une seule et même entité juridique, la société A2MICILE REGION NORD.

La société A2MICILE EUROPE poursuivra son activité de prestations administratives aux filiales.

MOYEMONT & Associés - Société d'Expertise Comptable

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

7 rue du Maréchal Foch 67330 BOUXWILLER

Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Cabinet HICKEL - MOYEMONT

S.A.S. au capital de 200.000 Euros

13 Avenue du Valparc 68440 HABSHEIM

Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37

Téléphone 03 88 14 00 14

Alain MOYEMONT

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

2 Nature, évaluation et rémunération des apports

2.1 Description des biens apportés

La société A2MICILE EUROPE apporte à la société A2MICILE REGION NORD, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société A2MICILE REGION NORD :

Les éléments d'actif (immobilisations corporelles, créance clients et disponibilité) dépendant de la branche d'activité constituée par les trois établissements commerciaux sis à AMIENS, MARC EN BAROEUL et STRASBOURG moyennant la prise en charge par la société A2MICILE REGION NORD des éléments de passif dépendant de cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport,

étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport aura lieu lors des Assemblées Générales des sociétés A2MICILE EUROPE et A2MICILE REGION NORD, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence,

- la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société A2MICILE REGION NORD et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société A2MICILE EUROPE, arrêtée au 31 décembre 2011 et ci-après dénommée "bilan de référence" ;
- toutes les opérations actives et passives accomplies par la société A2MICILE EUROPE, depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront à la charge ou au profit de la société A2MICILE REGION NORD.
- la société A2MICILE EUROPE s'engage à mettre à disposition de la société A2MICILE REGION NORD la marque A2MICILE.

Selon présentation du traité d'apport au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels forment une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

Alain MOYEMONT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

2.2 Valeur des apports

Actif apporté

Droits aux baux des établissements sis à Amiens, Marc En Baroeul et Strasbourg	0 €
Les éléments corporels pour	2 192 €
Les éléments financiers pour	1 826 €
Les créances et disponibilités pour	189 764 €
Disponibilités	67 597 €
Charges constatées d'avance	942 €
Soit une valeur totale pour les éléments d'actif apportés	262 321 €

Passif pris en charge

Les dettes fournisseurs pour	10 913 €
Les dettes fiscales et sociales pour	169 496 €
Autres dettes pour	2 912 €
Soit une valeur totale pour les éléments de passif apportés	183 321 €

2.3 Rémunération de l'apport

Pour le calcul de la rémunération de l'apport, la valeur unitaire de la part sociale de la société à responsabilité limitée A2MICILE REGION NORD est de 100 €, soit la valeur nominale.

2.3.1 Augmentation de capital

De ce fait, l'apport ci-dessus désigné et évalué à 79 000 €, sera rémunéré par l'attribution de 790 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 100 € chacune, émises par le bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital social, sans prime d'émission.

Les parts sociales nouvelles destinées à être remises à l'apporteur en rémunération de son apport seront entièrement assimilées aux actions anciennes et immédiatement négociables.

L'apporteur aura droit aux dividendes à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2012.

2.3.2 Aspects fiscaux

Concernant les droits d'enregistrements, le présent apport partiel d'actif donnera ouverture au droit fixe prévu à l'article 816 du Code général des impôts.

Concernant l'Impôt sur les sociétés, l'apport est effectué sous le régime spécial défini à l'article 210 A dudit code.

MOYEMONT & Associés – Société d'Expertise Comptable

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

7 rue du Maréchal Foch **67330 BOUXWILLER**

Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Cabinet HICKEL – MOYEMONT

S.A.S. au capital de 200.000 Euros

13 Avenue du Valparc **68440 HABSHEIM**

Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37

Téléphone 03 88 14 00 14

Alain MOYEMONT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

Le chapitre VI du traité d'apport précise les conditions d'assujettissement à la TVA éventuelles des cessions ultérieures des biens mobiliers compris dans l'apport.

3 Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération

3.1. Description de la méthode retenue pour déterminer les poids relatifs des entités présentes.

La rémunération de l'apport a été déterminée à partir des valeurs respectives de la branche d'activité apportée d'une part, et de la valeur globale de la société bénéficiaire, d'autre part.

Evaluation de la branche d'activité apportée :

Il a été procédé à la valorisation de la branche d'activité apportée en fonction de la valeur nette de l'actif. Cette somme a ainsi été retenue sans valorisation du fonds de commerce, soit 79 000 €.

Evaluation de la valeur globale de la société bénéficiaire

La valeur unitaire de l'action retenue pour l'action est la valeur nominale des actions de la société A2MICILE REGION NORD, soit 100 Euros.

La branche d'activité apportée ayant une valeur de 79 000 Euros, il en résulte que l'apport sera rémunéré par :

$79\,000\text{ €} : 100\text{ €} = 790\text{ actions,}$

soit une augmentation de capital de 79 000 Euros, par émission de 790 actions nouvelles de 100 Euros chacune de valeur nominale.

3.2 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, afin de :

MOYEMONT & Associés – Société d'Expertise Comptable

S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros

7 rue du Maréchal Foch 67330 BOUXWILLER

Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Cabinet HICKEL – MOYEMONT

S.A.S. au capital de 200.000 Euros

13 Avenue du Valparc 68440 HABSHEIM

Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37

Téléphone 03 88 14 00 14

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Alain MOYEMONT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

A2MICILE EUROPE

Rapport du commissaire à la scission

- contrôler la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis,
- analyser la valeur proposée dans le projet du contrat d'apport,
- vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de fait ou d'événement susceptible de remettre en cause la valeur des apports.

Nous nous sommes entretenus avec les responsables en charge de l'opération tant pour comprendre le contexte de l'opération que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales.

Nous avons examiné les comptes annuels de la société A2MICILE EUROPE clos le 31 décembre 2011.

Nous avons vérifié que la valeur réelle des apports, pris dans leur ensemble, est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le contrat d'apport.

4 Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée

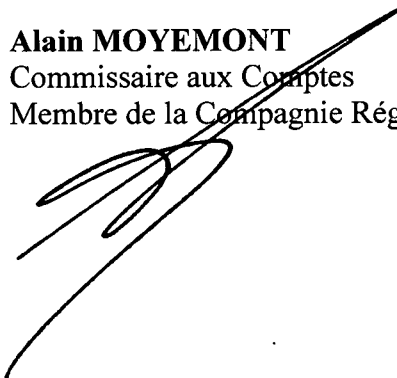
Le poids relatif retenu nous paraît équitable. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère équitable de la rémunération proposée.

5 Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 790 actions de la société A2MICILE REGION NORD est équitable.

Fait à Bouxwiller, le 2 novembre 2012

Alain MOYEMONT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar



MOYEMONT & Associés – Société d'Expertise Comptable
S.A.R.L. au capital de 100.000 Euros
7 rue du Maréchal Foch 67330 BOUXWILLER
Téléphone 03 88 033 000 Télécopie 03 88 033 142

37 rue du Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Membre de l'Ordre des Experts Comptables d'Alsace

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar

Cabinet HICKEL – MOYEMONT
S.A.S. au capital de 200.000 Euros
13 Avenue du Valparc 68440 HABSHEIM
Téléphone 03 89 45 83 69 Télécopie 03 89 66 56 37
Téléphone 03 88 14 00 14